



Fédération syndicale SUD / Pl. Chauderon 5 / 1003 Lausanne

021 351 22 50 / info@sud-vd.ch / www.sud-vd.ch

Comité fédéral élargi de SUD – 13 novembre 2024

Résolution

Réuni·e·s en Comité fédéral élargi, les délégué·e·s et militant·e·s présent·e·s ont débattu de la situation et de l'intervention du syndicat. Les orientations suivantes ont été adoptées.

Considérant la situation générale, au niveau national comme au niveau cantonal, marquée par une attaque contre nos acquis et une confrontation croissante ;

Considérant que nous intervenons pour défendre les intérêts directs des 70'000 travailleuses/travailleurs du secteur public et du secteur subventionné, ainsi que des jeunes en formation, le Comité fédéral :

- Rappelle l'importance décisive de l'action unitaire des trois syndicats de la fonction publique et des Plateformes des travailleuses/travailleurs (PFT) des secteurs subventionnés santé et social ;
- Insiste dans ce cadre sur la nécessité de définir des objectifs, des éléments stratégiques et des démarches de mobilisation communes tout en conservant la capacité d'initiative, d'élaboration et d'intervention de SUD pour continuer à avancer un travail propre de conception et de lutte ;
- Réaffirme l'importance décisive de la défense d'un service public répondant aux besoins de la majorité sociale.

Les délégué·e·s et militant·e·s présent·e·s au Comité fédéral élargi rappellent que :

- Le service public est un, quelle que soit la forme, étatique ou subventionnée, qu'il prend ;
- Le rôle du service public est d'assurer les besoins fondamentaux de la population et de garantir la justice sociale ;
- Les conditions de travail, de statut et de salaire dans le service public constituent un point d'appui pour défendre la position générale et les rapports de force pour tou-te-s les salarié·e·s de ce canton.

Dans la conjoncture actuelle, marquée notamment par la grave menace d'une baisse fiscale au seul profit des nantis, la Fédération syndicale SUD s'efforcera d'informer, de débattre et de mobiliser les travailleuses/travailleurs des secteurs public et parapublic, les salarié·e·s du Canton et les groupes et classes populaires selon les orientations suivantes.

Concernant les 70'000 travailleuses/travailleurs du service public, auquel s'ajoutent les milliers de travailleuses/travailleurs des administrations communales, nous entendons poursuivre le combat pour :

- Obtenir une indexation des salaires correspondant à l'augmentation effective du coût de la vie avec, en premier lieu, l'indexation légale selon l'IPC dans la fonction publique et son application aux secteurs subventionnés;
- La conservation des 78 millions pour 2025 dans le budget étatique établi par le Conseil d'Etat, qui couvre l'IPC d'octobre 2023 à octobre 2024 de 0.6%, et comprend un solde de

31 millions qui doit servir à améliorer l'indexation et à mettre en place les premières mesures de revalorisation des salaires ;

- Dans l'immédiat, décrocher l'augmentation et la mise à niveau des salaires dans le secteur parapublic qui constitue un élément urgent de notre mobilisation, laquelle doit se poursuivre jusqu'à ce que les conditions de travail et de salaire du secteur subventionné soient totalement alignées sur celles du secteur étatique ;
- La défense et l'amélioration des retraites, avec le maintien du principe de la primauté des prestations de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, ainsi qu'à la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne, la conservation des conditions actuelles d'assurance et de pension et l'amélioration de celles-ci, notamment pour l'indexation, l'introduction d'une treizième rente, l'avancée en matière d'égalité entre femmes et hommes et pour une amélioration des conditions faites aux bas salaires. Etant entendu que les améliorations doivent être exclusivement financées par l'employeur ;
- Obtenir que les conditions de travail ne soient péjorées ni par la double injonction "viens à vélo" / "ce n'est pas possible de se doucher" ni par la négligence qui ouvre la voie aux autres maltraitances : perte du pouvoir d'achat, refus de la protection de la personnalité, mépris des professionnel-le-s au service des personnes vulnérables.
- Combattre dans les urnes l'initiative dite des « 12% de baisse fiscale » au profit des nantis et qui fera perdre des centaines de millions au financement des services publics et parapublics.

Le Comité fédéral élargi appelle à prendre en compte la lutte pour l'indexation complète du salaire socialisé dont le combat pour l'automatisme des prestations et la généralisation du subsidé LAMal constituent des éléments décisifs.

Le Comité fédéral appelle à construire une grande campagne sur les droits fondamentaux des travailleur-euses, dans le secteur public cantonal, dans le secteur public communal et dans le secteur subventionné. Cette campagne doit intégrer : les problèmes liés au licenciement avec effet immédiat, les libertés syndicales sur les lieux de travail ; la défense des droits fondamentaux des salarié-es (droit d'expression et d'action, droit d'intervention sur l'évaluation et la fixation d'objectifs ou concernant la flexibilité contrainte, droit de parole lors des colloques et à propos de la politique de l'employeur pour imposer au nom de l'exemplarité un contrôle total de la vie dans et hors travail ; défense des droits de la personnalité, etc.). Il s'agit de faire reculer l'arbitraire et de faire avancer nos droits dans une grande bataille de démocratie sociale.

Le Comité fédéral appelle à prendre en compte la lutte pour le salaire socialisé dans toute son envergure. La lutte pour le salaire socialisé doit être considérée comme un pont vers les autres composantes du monde du travail et du bloc populaire, et l'occasion de batailles communes entre toutes les composantes du bloc populaire. Il est important de rappeler que la vie est plus chère pour les femmes (achat de biens délibérément plus chers s'ils sont destinés aux femmes) et que cela s'ajoute au fait que les salaires des femmes sont souvent plus bas, au point qu'il a été calculé qu'elles travaillent bénévolement les trois derniers mois de l'année, voire davantage.

Enfin, le Comité fédéral élargi réaffirme son appui à la revendication de l'Union syndicale suisse, exigeant une augmentation des salaires de 5%, comprenant le rattrapage des pertes salariales accumulées ces dernières années, une indexation répondant à l'augmentation effective du coût de la vie et un partage des gains de productivité.

Votée à l'unanimité moins une voix.

Lausanne, le 13 novembre 2024